

# JOURNAL OFFICIEL

DES  
ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOISMATAHITI 67.  
N° 16

TE VEA A TE HAU NO TE MAU HAAPAO RAA FARANI I OTEANIA

MAHANA 15  
NO ATETE 1918.

ABONNEMENTS			ABONNEMENTS ET ANNONCES		ANNONCES ET AVIS	
	UN AN	SIX MOIS	3 MOIS			
Etablissements français de l'Océanie.	10 fr.	5 fr.	3 fr.	Les demandes d'abonnement et d'annonces devront être adressées au Chef de l'Imprimerie, à Papeete.	Annonces judiciaires : la ligne .....	0 50
France, Colonies et Union postale. ....	20 fr.	11 fr.	6 50	PRIX DU NUMÉRO : 25 CENTIMES. <i>Les abonnements et les annonces sont payables d'avance.</i>	Les mêmes, renouvelées : la ligne....	0 25
					Annonces commerciales et avis divers : la ligne.....	0 40
					Les mêmes, renouvelés : la ligne.....	0 20

## SOMMAIRE

## PARTIE OFFICIELLE

1918		Pages
	ACTES DE L'AUTORITÉ LOCALE	
2 août.....	Arrêté ouvrant au Service Colonial, Exercice 1918, un crédit provisoire de 200 francs, au titre du Chapitre U, art. 5: Services divers.....	853
3 août.....	Arrêté fixant les dates des sessions trimestrielles de la Haute-Cour tahitienne.....	854
6 août.....	Décision déléguant divers crédits au Chef du Service des Travaux publics, pour le mois d'août 1918.....	854
7 août.....	Décision accordant un témoignage officiel de satisfaction à M. Teriipaparetua, Chef du district d'Iripau (Tahaa), et à la population du dit district, pour l'édification d'un bâtiment scolaire au moyen de ressources personnelles; et à M. Terootua a Tepapa et M <sup>me</sup> Taaromea a Teriipaia, pour avoir offert l'emplacement nécessaire à l'édification de ladite école.....	854
8 août.....	Arrêté retirant à certains patentés de 2 <sup>e</sup> classe, établis dans les districts de Tahiti et Moorea, la permission de vendre des boissons d'alimentation....	855
12 août.....	Arrêté ouvrant au titre du Service Local, Exercice 1918, un crédit supplémentaire de 7.000 fr., au titre du Chapitre 12, art. 10: Instruction publique.....	855
12 août.....	Arrêté ouvrant divers crédits supplémentaires s'élevant à la somme de 21.900 francs.....	856
	Nominations, mutations, mouvements, etc.....	856
	AVIS OFFICIELS	
	Service des mines. — Demande en concession de mines.....	857

## PARTIE NON OFFICIELLE

	RADIOTÉLÉGRAMMES	
	Radiotélégrammes reçus par la station de T. S. F. de Mahina.....	857
	NÉCROLOGIE	
	Temarii a Taea.....	858
	Lagarde, Georges-Félix-Auguste.....	858
	Dominique Vairua.....	858

## NOUVELLES ET INFORMATIONS

Divers.....	858
Les Travaux publics en 1917. — Rapport d'ensemble.....	859
	STATISTIQUES
Mouvements du Port de Papeete, pendant le mois de juillet 1918.....	863
Situation financière de la Caisse Agricole au 1 <sup>er</sup> août 1918.....	864
Situation financière de la Banque de l'Indo-Chine au 31 juillet 1918....	865
Observations météorologiques de l'Hôpital civil de Papeete, du mois de juillet 1918.....	866
Annonces diverses.....	866

## PARTIE OFFICIELLE

## ACTES DE L'AUTORITÉ LOCALE

ARRÊTÉ ouvrant au titre du Service Colonial, Exercice 1918, un crédit provisoire de 200 francs, au titre du Chapitre U, article 5 : Services divers.

(Du 2 août 1918.)

LE GOUVERNEUR DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret organique du 28 décembre 1885, concernant le Gouvernement de la Colonie;

Vu le décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des colonies;

Vu l'extrait de l'état de répartition n° 5, en date du 4 juin 1918, du Directeur de l'Intendance de Nouméa, portant sous-délégation d'une somme de deux cents francs au titre du Chapitre U, article 5, Budget colonial, Exercice 1918;

Vu l'urgence;

Sur la proposition du Secrétaire Général, Ordonnateur sous-délégué,

ARRÊTE :

Article 1<sup>er</sup>. — Il est ouvert au titre du Service Colonial, Exer-

cice 1918, Chapitre U, article 5, un crédit provisoire de deux cents francs.

Art. 2. — Ce crédit provisoire, notifié au Trésorier-Payeur, sera annulé dans ses écritures dès la réception des ordonnances de délégation qu'il a pour but de suppléer.

Art. 3. — Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 2 août 1918.

G. JULIEN.

Par le Gouverneur :

Le Secrétaire Général p. i.,

R. CHAZAL.

ARRÊTÉ fixant les dates des sessions trimestrielles de la Haute-Cour tahitienne.

(Du 3 août 1918.)

LE GOUVERNEUR DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OcéANIE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret organique du 28 décembre 1885, concernant le Gouvernement de la Colonie ;

Vu l'article 5 de la loi tahitienne du 28 mars 1866 ;

Sur la proposition du Chef du Service Judiciaire,

ARRÊTE :

Article 1<sup>er</sup>. — La Haute-Cour tahitienne ouvrira désormais ses quatre sessions trimestrielles le premier mercredi des mois de mars, juin, septembre et décembre de chaque année.

Art. 2. — Le Chef du Service Judiciaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré, communiqué pour exécution et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 3 août 1918.

G. JULIEN.

Par le Gouverneur :

Le Chef du Service Judiciaire,

H. SIMONEAU.

DÉCISION déléguant divers crédits au Chef du Service des Travaux publics, pour le mois d'août 1918.

(Du 6 août 1918.)

LE GOUVERNEUR DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OcéANIE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret organique du 28 décembre 1885, concernant le Gouvernement de la Colonie ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 1913, relatif à la délégation de crédits au Service des Travaux publics ;

Vu la demande de crédits afférents au mois d'août 1918 ;

Sur la proposition du Secrétaire Général,

DÉCIDE :

Article 1<sup>er</sup>. — Il est délégué à M. le Chef du Service des Travaux

publics, pour le mois d'août 1918, des crédits s'élevant à la somme de vingt mille quatre cents francs, savoir :

	CHAP. 10 Art. 6 § 1.	CHAP. 18 Art. 1 § 1.	TOTAUX.
<i>Travaux neufs.</i>			
Routes.....	>	14.000	> 14.000 »
Bâtiments coloniaux.....	>	1.000	> 1.000 »
id. ....	3.800	>	3.800 »
<i>Grosses réparations.</i>			
Bâtiments coloniaux.....	450	>	450 »
<i>Entretien.</i>			
Bâtiments coloniaux.....	250	>	250 »
<i>Matériel.</i>			
Approvisionnements.....	900	>	900 »
Totaux.....	5.400	> 15.000	> 20.400 »

Art. 2. — Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Papeete, le 6 août 1918.

G. JULIEN.

Par le Gouverneur :

Le Secrétaire Général p. i.,

R. CHAZAL.

DÉCISION accordant un témoignage officiel de satisfaction à M. Teriiparetua, Chef du district d'Iripau (Tahaa), et à la population du dit district, pour l'édification d'un bâtiment scolaire, au moyen de ressources personnelles ; et à M. Terootua a Tepapa et M<sup>me</sup> Taaromea a Teriipaia, pour avoir offert l'emplacement nécessaire à l'édification de ladite école.

(Du 7 août 1918.)

LE GOUVERNEUR DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OcéANIE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret organique du 28 décembre 1885, concernant le Gouvernement de la Colonie ;

Vu le rapport n° 93, du 12 juillet 1918, de l'Administrateur des Iles-Sous-le-Vent,

DÉCIDE :

Article 1<sup>er</sup>. — Un témoignage officiel de satisfaction est décerné :

1°) à M. Teriiparetua, Chef du district de Iripau (Tahaa), pour avoir, avec intelligence et autorité, solidarisé toutes les bonnes volontés de son district, en vue de doter cette unité administrative d'un bâtiment scolaire confortablement installé ;

2°) à la population du district d'Iripau, pour avoir, sur ses ressources personnelles, édifié une école et montré ainsi une parfaite compréhension de ses intérêts en aidant l'Administration locale à réaliser son programme d'éducation et d'instruction ;

3°) à M. Terootua a Tepapa et à M<sup>me</sup> Taaromea a Teriipaia, épouse de Teriiparetua, Chef du district, pour avoir facilité l'œuvre entreprise en offrant généreusement, sur leurs propriétés privées, l'emplacement nécessaire à l'édification de ladite école.

Art. 2. — Le Secrétaire Général et l'Administrateur des Iles-Sous-le-Vent sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exé-

cution de la présente décision, qui sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Papeete, le 7 août 1918.

G. JULIEN

Par le Gouverneur :

*Le Secrétaire Général p. i.,*

R. CHAZAL.

*L'Administrateur des  
Iles-Sous-le-Vent,*

CHARLES.

**Texte tahitien de la décision ci-dessus.**

FAATAA RAA o tei horoa i te hoe parau tapao haamauruuru a te Hau i te taata ra ia Teriipaparetua, Tavana mataeinaa no Iripau (Tahaa), i te huiraatira no to'na mataeinaa no te faatia raa i te hoe fare haapiiraa na roto i ta ratou iho mau ravea, e i te taata ra ia Terootua a Tepapa e i te vahine ra ia Taaromea a Teriipaia, no te horoa raa i te raua fenua no te faatia raa i teie nei fare haapii.

(No te 7 no atete 1918.)

TE TAVANA RAHI NO TE MAU FENUA FARANI I OTEANIA, TAATA HAAFETIA HIA I TE FETIA HANAHANA,

I te hio raa i te faaue raa mana no te 28 no titema 1885, no nia i te faatere raa i te Hau o te fenua nei;

I te hio raa i te rata n° 93, no te 12 no tiurai 1918, a te Tavana Hau no te mau fenua i Raro,

**TE FAATAA NEI:**

Irava 1. — Te horoa hia nei te hoe parau tapao haamauruuru a te Hau ia:

1°) Te taata ra o Teriipaparetua, Tavana mataeinaa no Iripau (fenua Tahaa) no te, na roto i te ite eto'na mana, i te tahoe raa i te hinaaro maramarama o te huitaata o to'na mataeinaa, ia faatia, mai te au maitai, te hoe fare haapiiraa i to'na mataeinaa.

2°) I te huiraatiraa no te mataeinaa o Iripau no te faatia raa, no roto i ta'na iho mau ravea, i te hoe fare haapiiraa, o tei faataa mai e ua papu mau ia'na' te mau vahi maitai e roaa mai na roto i te tauturu raa i te Hau o te fenua nei, i roto i te mau vahi i faataa hia no nia i te mau ohipa haapiiraa i te ui api.

3°) I te taata ra o Terootua a Tepapa e i te vahine ra o Taaromea a Teriipaia, vahine faaipoipo a te taata ra o Teriipaparetua, Tavana mataeinaa, no te tauturu maitai raa i te ohipa i rave hia na roto i te pupu raa mai i te hoe fenua no te faatia raa i teie nei fare haapii.

Irava 2. — Ua faataa hia te Faatere Hau e te Tavana Hau no te mau fenua i Raro no te haamana raa i teie faataa raa, te tomita hia, tei pia hia e tei tamau hia i te mau vahi ato'a e au ra.

Papeete, i te 7 no atete 1918.

G. JULIEN.

No te faaueraa a te Tavana Rahi :

*Te Faatere Hau mono,*

R. CHAZAL.

*Te Tavana Hau no te mau  
fenua i Raro,*

CHARLES.

**ARRÊTÉ** retirant à certains patentés de 2<sup>me</sup> classe établis dans les districts de Tahiti et Moorea, la permission de vendre des boissons d'alimentation.

(Du 8 août 1918.)

LE GOUVERNEUR DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret organique du 28 décembre 1885, concernant le Gouvernement de la Colonie;

Vu le décret du 21 janvier 1904, réglementant la vente des boissons alcooliques à Tahiti et Moorea;

Vu l'arrêté du 23 décembre 1904, portant classement des patentés;

Vu le décret du 3 mars 1918, promulgué dans la Colonie par arrêté du 3 mai 1918, modifiant l'article 4 du décret du 21 janvier 1904 et soumettant à l'autorisation administrative la vente, par les patentés de 2<sup>me</sup> classe, des boissons d'alimentation dans les districts de Tahiti et Moorea;

Vu l'arrêté du 28 juin 1918, accordant un délai d'un mois aux marchands de 2<sup>me</sup> classe dans les districts de Tahiti et Moorea, pour obtenir l'autorisation administrative d'exercer la dite profession;

Vu, d'autre part, les rapports et avis émis par les Chefs des districts intéressés,

**ARRÊTE :**

Article 1<sup>er</sup>. — La faculté de vendre des boissons d'alimentation est retirée aux patentés de 2<sup>me</sup> classe dont les noms sont ci-après reproduits, à compter de la date du présent arrêté :

MM.

Léou Peck, n° 1212, établi dans le district de Faâa.

Zu a Tham, n° 2329, id. Faâa.

Simonet, id. Paea.

Kouve Fat, n° 3642, id. Paea.

Lehartel, Joseph, id. Papara.

Ting Tchok, dit Akev, n° 738, id. Mataiea.

A Kui, n° 769, id. Mataiea.

Yi Foh, n° 1070, id. Teaharoa (Moorea).

Kwong Fook, n° 1222, id. Haapiti (Moorea).

Mou Chi Sam, n° 1669, id. Afareaitu (Moorea).

Kua Seck Hi, n° 2574, id. Teaharoa (Moorea).

Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué pour exécution et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 8 août 1918.

G. JULIEN.

Par le Gouverneur :

*Le Secrétaire Général p. i.,*

R. CHAZAL.

*Le Chef du Service des Contributions,*

G. LAGARDE.

**ARRÊTÉ** ouvrant au titre du Service Local, Exercice 1918, un crédit supplémentaire de 7.000 francs, au titre du Chapitre 12, art. 10 : Instruction publique.

(Du 12 août 1918.)

LE GOUVERNEUR DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret organique du 28 décembre 1885, concernant le Gouvernement de la Colonie;

Vu le décret financier du 30 décembre 1912;  
Vu l'urgence;  
Sur la proposition du Secrétaire Général;  
Le Conseil d'Administration entendu,

## ARRÊTE :

Article 1<sup>er</sup>. — Il est ouvert au titre du Service Local, Exercice 1918, un crédit supplémentaire de sept mille francs, au profit du Chapitre 12, art. 10: *Instruction publique*.

Art. 2. — Il sera pourvu à la réalisation de ce crédit au moyen des ressources de l'Exercice 1918.

Art. 3. — En attendant l'approbation par décret, le présent arrêté est, vu l'urgence, rendu provisoirement exécutoire.

Art. 4. — Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 12 août 1918.

G. JULIEN.

Par le Gouverneur :

Le Secrétaire Général p. i.,  
R. CHAZAL.

ARRÊTÉ ouvrant divers crédits supplémentaires s'élevant à la somme de 21.900 francs.

(Du 12 août 1918.)

LE GOUVERNEUR DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OcéANIE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret organique du 28 décembre 1885, concernant le Gouvernement de la Colonie;

Vu les articles 69 et 81 du décret financier du 30 décembre 1912;

Vu le rapport du Chef du Service des Travaux publics, en date du 23 juillet 1918;

Le Conseil d'Administration entendu,

## ARRÊTE :

Article 1<sup>er</sup>. — Il est ouvert, au titre des chapitres 9 et 10 du Budget de l'Exercice 1918, des crédits supplémentaires s'élevant à la somme de vingt-un mille neuf cents francs, se décomposant comme suit :

	CHAPITRE 9.	CHAPITRE 10.
1 <sup>o</sup> Prolongement du barrage de Vaitunamea, à Mataiea. ...	14.000 »	5.000 »
2 <sup>o</sup> Remplacement, par une dalle en béton armé, du tablier en bois du pont de l'Est.....	900 »	2.000 »
Totaux.....	14.900 »	7.000 »
Total général...	21.900 »	

Art. 2. — Il sera pourvu à la réalisation de ces crédits au moyen des ressources de l'Exercice en cours.

Art. 3. — En attendant l'approbation par décret, le présent arrêté est, vu l'urgence, rendu provisoirement exécutoire.

Art. 4. — Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 12 août 1918.

G. JULIEN.

Par le Gouverneur :

Le Secrétaire Général p. i.,  
R. CHAZAL.

## NOMINATIONS, MUTATIONS, MOUVEMENTS, ETC.

Par arrêté du Gouverneur, n° 389, en date du 1<sup>er</sup> août 1918, dispense de la production des actes de décès de ses père et mère est accordée au sieur Marie Louis-Léon, à l'effet de contracter mariage avec la dame Raiarii a Tetuaotuu.

Par arrêté du Gouverneur, n° 390, en date du 1<sup>er</sup> août 1918, dispense de la production du consentement de son père est accordée à la demoiselle Rosaline Labour, à l'effet de contracter mariage avec le sieur Edmond Bordes.

Par décision du Gouverneur, n° 391, en date du 2 août 1918, une commission est instituée à l'effet d'étudier les conditions dans lesquelles la loi du 15 février 1917, relative à la surveillance des opérations d'assurances et de réassurances, et les règlements qui l'ont suivie, pourront être appliqués dans la Colonie.

Par décision du Gouverneur, n° 393, en date du 2 août 1918, la décision, n° 284, du 10 juin 1918, nommant M. Gardrat, Maréchal des logis-Chef de Gendarmerie, porteur de contraintes, est et demeure rapportée.

M. Mouchès, Arnaud, est nommé porteur de contraintes pour la circonscription de Papeete.

Par décision du Gouverneur, n° 395, en date du 3 août 1918, un congé de convalescence complémentaire de six mois, à passer dans la Colonie, est accordé à M<sup>me</sup> Hugon, Institutrice stagiaire à Makatea, à compter du 12 mai, date de l'expiration du précédent congé attribué par la décision n° 66, du 12 février 1918.

Par arrêté du Gouverneur, n° 400, en date du 6 août 1918, dispense de la production de son acte de naissance et des actes de décès de ses père et mère est accordée au sieur Pai a Tepau, à l'effet de contracter mariage avec la dame Haamoura a Mauiui.

Par décision du Gouverneur, n° 402, en date du 6 août 1918, un secours mensuel de 50 francs, pour compter du 15 août 1918, sera mandaté au nom de M. Montrose, sur la présentation de certificats mensuels établis par les maîtres d'écoles attestant la fréquentation scolaire de cinq de ses enfants.

Par décision du Gouverneur, n° 407, en date du 9 août 1918, la démission de son emploi offerte par M<sup>lle</sup> Céline Martin, Institutrice stagiaire, est acceptée pour compter du 1<sup>er</sup> août 1918.

Par décision du Gouverneur, n° 408, en date du 12 août 1918, une bourse entière à l'École centrale de Papeete (Cours complémentaire) est accordée, pour les années scolaires 1918-1921, à chacun des candidats ci-après :

MM. Marcel Agnieray, Tepaio Natuaraa Ma- riassoucé, Tafai Amaru, M <sup>lle</sup> Tefaareré a Mauiui,	M <sup>lle</sup> Etetera a Tauna, MM. Tiare a Teore, Horoinuu Tapa, Taerea Tinitua,
---	--

qui ont subi avec succès les épreuves de l'examen prévu par l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 1914.

Par décision du Gouverneur, n° 412, en date du 14 août 1918: M<sup>me</sup> Fetunania a Tefaafana, Institutrice à Papetoai, est nommée Directrice de l'école des garçons à Papeete, en remplacement

de M<sup>me</sup> Laporte, appelée à continuer ses services à l'école de Borabora.

M. Tairitia a Rere, ancien Instituteur stagiaire, est réintégré dans les cadres, au même titre, et chargé de l'école de Papetoai, en remplacement de M<sup>me</sup> Fetunania a Tefaafana.

M. Alfred Teriierooiterai, Instituteur à Pirae, est affecté, à titre d'adjoint, à l'école de Tautira.

M<sup>lle</sup> Sophie Tematahi, pourvue du brevet local, est nommée Institutrice stagiaire et chargée de l'école de Pirae, en remplacement de M. Alfred Teriierooiterai.

M<sup>lle</sup> Vahine Teriierooiterai, Institutrice adjointe à Papenoo, est affectée, au même titre, à l'école de Taravao, en remplacement de M<sup>lle</sup> Martin, démissionnaire.

M<sup>lle</sup> Maria Kékéla, pourvue du brevet local, est nommée Institutrice-stagiaire et chargée de l'école d'Atuona (Marquises).

M<sup>lle</sup> Mareta Bourne, pourvue du brevet local, est nommée Institutrice stagiaire et affectée, comme Institutrice adjointe, à l'école de Paea.

M<sup>lle</sup> Antoinette Mollon, pourvue du brevet local, est nommée Institutrice stagiaire et affectée, comme Institutrice adjointe, à l'école de Mahina.

M<sup>me</sup> Tuarae a Maitere, pourvue du certificat de capacité spécial, est nommée Institutrice stagiaire et affectée, comme Institutrice adjointe, à l'école de Vairao.

M. Alvarado (Bernard) est nommé Instituteur auxiliaire et chargé de l'école de Hakahau (Ile Ua-Pu, Marquises).

Par décision du Gouverneur, n° 411, en date du 13 août 1918, le nommé Tihoni a Tematua, 3<sup>me</sup> gardien provisoire à la Prison de Papeete, est révoqué de ses fonctions.

## AVIS OFFICIELS

### SERVICE DES MINES

#### AVIS

#### Demande en concession de mines.

##### 2<sup>e</sup> Insertion.

N° 1. — Par pétition en date du 10 juin 1918, M. Touze, agissant en qualité de Directeur de la Compagnie Française des Phosphates de l'Océanie, dont le siège social est à Paris, 28, rue de Châteaudun, sollicite la concession de gisements de phosphates de chaux, d'une surface de 2.000 hectares, sis dans la partie nord-ouest de l'île Makatea et limitée par les lettres A B C D E sur le plan joint à la demande.

#### Enquête.

Une enquête est ouverte au sujet de la pétition susvisée, du 16 juillet au 15 septembre 1918 inclus.

Au cours de cette enquête, les privilèges, les hypothèques conventionnelles judiciaires ou légales pourront être inscrits ainsi que toutes oppositions.

Papeete, le 16 juillet 1918.

Le Chef p. i. du Service des Travaux publics,  
Chef provisoire du Service des Mines,

L. MARCILLAC.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### RADIOTÉLÉGRAMMES

reçus par la Station de T. S. F. de Mahina.

N. B. — L'Administration n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne l'exactitude des nouvelles reproduites ci-dessous.

Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 août.

VIA AWANUI.

L'assassinat de von Eichborn, le dictateur allemand en Ukraine, a causé une vive émotion.

La bataille continue sur le front sud, mais on pense que la situation tend à se stabiliser.

Les Américains ont fait une nouvelle avance dans la région de Cierges, capturant des prisonniers.

Une attaque ennemie dans la région de Bligny a été repoussée.

Dans la nuit du 3 au 4 août.

VIA AWANUI.

Les Alliés se sont emparés du terrain situé entre l'Ourcq et l'Aisne, sur un front de 5 milles, dominant ainsi le territoire jusqu'à la vallée de la Crise. Ce gain est considéré comme ayant une grande importance. Il nous permet de commander la retraite de l'ennemi et peut-être même de la pousser au-delà de la Vesle.

Le Japon ayant accepté les conditions de l'Amérique relatives à l'intervention en Sibérie, des forces militaires y ont été immédiatement dépêchées.

Dans la nuit du 4 au 5 août.

VIA AWANUI.

L'ennemi, forcé d'abandonner ses positions organisées entre Fère-en-Tardenois et Ville-en-Tardenois, active sa retraite sur tout le front.

Les Alliés tiennent maintenant l'Aisne et la Vesle, de Soissons à Fismes.

La cavalerie française opère sur la voie ferrée de Soissons à Reims.

Certaines indications montrent que l'ennemi continue sa retraite sur toute la ligne de l'Aisne.

Dans la nuit du 5 au 6 août.

VIA AWANUI.

L'ennemi s'est retiré sur la rive nord de la Vesle, faisant résistance sur une partie du cours de la rivière. Les Français ont traversé la rivière sur quatre points, malgré une grande résistance. Ils ont fait de nouveaux progrès dans la région de Soissons.

Les Américains ont pris Fismes.

Par suite de leur défaite sur l'Aisne, les Allemands sont en retraite dans la région de Montdidier, sur un front de 10 milles. On signale également leur retraite au nord de La Bassée.

Dans la nuit du 6 au 7 août.

VIA AWANUI.

Le navire hôpital "Wrilda", ayant 800 malades à bord, a été torpillé et coulé. 120 personnes ont péri.

Des zeppelins ont fait un raid sur Londres, repoussé avec succès; un des dirigeables a été détruit, un autre qui a eu des avaries a dû regagner sa base.

La résistance de l'ennemi augmente sur le front de Reims. Il semble vouloir tenir sur la ligne de la Vesle.

Dans la nuit du 7 au 8 août.

VIA AWANUI.

L'ennemi a livré une attaque locale au sud de Morlancourt, s'emparant des lignes avancées anglaises aussitôt reprises par une con-

tre-attaque qui permit de reprendre le terrain perdu ainsi que d'importantes positions.

Au nord de Montdidier, les Français ont atteint l'Avre.

La ligne des Alliés, au nord de la Vesle, est maintenue sur tous les points.

On annonce que le nombre total des sous-marins détruits est de 150, dont la moitié pendant le cours de l'année.

*Dans la nuit du 8 au 9 août.*

VIA AWANUI.

A la suite d'un bombardement de quelques heures, les Anglais et les Français ont lancé une violente attaque au sud-est d'Amiens. Tous les objectifs ont été atteints. La ligne ennemie a été pénétrée de 3 milles en profondeur. 100 tanks participaient à cette offensive. 7.000 prisonniers, 100 canons et plusieurs villages ont été capturés.

*Dans la nuit du 10 au 11 août.*

VIA AWANUI.

L'avance se poursuit de l'Avre au sud de Montdidier. Les Anglais se sont emparés de Morlancourt, Raincourt, Lyhons, et menacent Chaulnes. Les Français ont capturé Fresnoy, traversé l'Avre et pris 25.000 prisonniers et 400 canons. La moyenne de l'avance effectuée est de 7 milles environ. Les puissantes contre-attaques de l'ennemi ont été brisées, sauf à Chipilly. On rapporte que l'ennemi évacue la vallée de la Lys.

*Dans la nuit du 11 au 12 août.*

VIA AWANUI.

La défaite de l'ennemi entre la Somme et l'Oise est donnée comme un désastre ayant eu pour résultat la dislocation du front allemand sur une longueur de cent milles.

Les Alliés ont pris Chaulnes et Montdidier, et depuis le 8 août fait 37.000 prisonniers et capturé 500 canons.

L'occupation de Chaulnes paralyse les moyens de communication de l'ennemi. On entrevoit d'autres grandes captures. L'ennemi amène des renforts sur le front menacé.

*Dans la nuit du 12 au 13 août.*

VIA AWANUI.

Un rapport non confirmé dit que Roye est évacué. Tous les rapports signalent de magnifiques progrès sur tout le front d'Arras à l'Oise. Les réserves ennemies font des efforts pour arrêter l'avance des Alliés, spécialement sur la ligne de Roye à Lassigny. On estime le nombre des prisonniers à 40.000 et le total des pertes à 100.000.

*Dans la nuit du 13 au 14 août.*

VIA AWANUI.

L'accroissement de la résistance allemande ralentit l'avance des Français.

Une violente bataille se poursuit entre la Somme et Roye où de nombreuses localités nouvelles ont été capturées. Les Français ont pris le massif de Lassigny, ainsi que les Loges au sud de Roye.

Les Anglais en s'emparant de Proyart ont fait de nombreux prisonniers.

On annonce que les Alliés encerclent graduellement Roye.

*Dans la nuit du 14 au 15 août.*

VIA AWANUI.

Les attaques françaises renouvelées entre la Matz et l'Oise, malgré la forte résistance ennemie, ont permis de faire des progrès sur différents points. Un nouveau combat d'une grande violence a eu lieu sur la bordure de Lassigny où les Français ont fait une avance importante. Un rapport non confirmé dit que Lassigny est capturé.

## NÉCROLOGIE

Le Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie a le regret de porter à la connaissance de la Colonie le décès de :

TEMARII A TAEA, Chef de l'arrondissement d'Uturoa, à Raia-tea, survenu à Papeete le 10 juillet. Temarii comptait de longs états de services. Après avoir été chargé de l'état-civil d'Opoa, il devint Chef de cette circonscription. Il fut ensuite nommé Juge à Uturoa, puis élevé à l'emploi de Président des Toohitu. Le 20 septembre 1911, il était nommé Chef d'arrondissement, et le 1<sup>er</sup> février 1914 promu à la 1<sup>re</sup> classe de cette fonction.

Excellentement noté, ce fonctionnaire fut très apprécié de tous ses Chefs. Le 14 juillet dernier, l'Administrateur Charles lui avait rendu un hommage public d'estime en le citant en exemple aux autorités indigènes.

\* \* \*

LAGARDE, GEORGES-FÉLIX-AUGUSTE, fils du Chef du Service des Contributions, est mort à Papeete le 7 août.

Georges Lagarde qui avait débuté dans l'Administration en 1912 comme Agent du Service actif des Contributions, était connu et aimé de tous. C'était un travailleur qui sous des allures timides cachait une très réelle valeur professionnelle.

Le Chef de la Colonie empêché d'y assister s'était fait représenter aux obsèques. Les fonctionnaires de tous grades et les officiers, ainsi que de nombreux soldats de la garnison, s'étaient joints au cortège des parents, amis et connaissances qui avaient eu à cœur de conduire Georges Lagarde jusqu'à sa dernière demeure. Le regretté défunt, emporté en peu de jours par une maladie soudaine, laisse une veuve et quatre enfants.

\* \* \*

DOMINIQUE, VAIRUA, né dans l'île Marokau en 1903, avait été confié à l'école des Frères, en mai 1917, pour s'y perfectionner en français. Il avait fait des progrès rapides permettant de fonder sur lui les plus belles espérances, quand, atteint d'une grippe infectieuse, il dut s'aliter. Malgré les soins délicats dont il fut l'objet de la part de tous et du personnel médical et infirmier en particulier, il s'éteignit doucement le 7 août, tandis qu'il jouait aux dominos avec un de ses camarades d'école.

Les funérailles du jeune tuamotu furent simples et touchantes, tous ses camarades de classe s'étant fait un devoir d'y assister ainsi que ses dévoués professeurs.

## NOUVELLES ET INFORMATIONS

M. A. Chayet, Consul Général de France à Sydney, rejoignant son nouveau poste de chargé d'affaires à Guatémala, était de passage à Papeete. Il a été, pendant les 24 heures du séjour sur rade du "Moana", l'hôte du Gouverneur qui l'avait autrefois connu dans l'Administration du Protectorat de Madagascar, avant que cette île ne fût conquise et ne devint colonie française.

\* \* \*

Le "Temps" du 10 mai dernier annonce que le gagnant du gros lot de la Tombola de l'armée d'Afrique (5.000 francs de rente)

est M. Dumont, adjoint au Maire de Grèges (à six kilomètres de Dieppe).

M. Dumont est un modeste cultivateur resté veuf avec trois fils, dont l'aîné est au front.

\* \* \*

L'Administrateur des Iles Marquises, M. Clayssen, actuellement en permission au chef-lieu, vient de terminer dans de bonnes conditions, avec le concours dévoué du R. P. Jean de la Croix et de M. Jouette, Instituteur, l'installation d'une léproserie à Puamau. Cet établissement hospitalier, qui était projeté depuis de longues années, va permettre l'isolement de nombreux malades vivant au contact des éléments sains de la race marquisienne et contribuant à précipiter sa déchéance.

La prochaine arrivée à Atuana d'un Médecin aide-major des troupes coloniales assurera à cette organisation sanitaire le fonctionnement normal et le contrôle technique qu'elle nécessite pour donner sa pleine efficacité.

\* \* \*

Sous l'intelligente impulsion qu'a su leur donner le gendarme Deloffre, les habitants de Borabora se sont mis courageusement à la culture des plantes vivrières. Les résultats obtenus par eux sont si appréciables que l'Administrateur des Iles-Sous-le-Vent envisage comme prochaine la possibilité de ravitailler le marché d'Uturoa en légumes frais et de belle qualité, ce qui constituera un gros progrès sur la situation passée.

\* \* \*

Le 21 juillet dernier, à deux heures de l'après-midi, les Sœurs de St-Joseph de Cluny ont donné une séance récréative à l'occasion de l'inauguration de leur nouvelle école. Le Gouverneur avait accepté d'assister à cette manifestation qui a mis en évidence les ressources vraiment remarquables d'ingéniosité que possèdent ces éducatrices de la jeunesse pour exalter parmi leurs élèves les grands sentiments de la famille, du travail et du patriotisme.

\* \* \*

Depuis le 10 avril 1916, date à laquelle a commencé le paiement des premières allocations, jusqu'au 2 juin 1918, l'Etat français avait versé dans nos Etablissements la somme totale de 677.331 fr. 75. Le paiement du 2 juin atteignit à lui seul 32.063 fr. 50, répartis entre 461 allocataires.

Les bénéficiaires se composent de 168 épouses légitimes, 109 pères ou mères, 10 grands-pères ou grand-mères, 114 femmes illégitimes, 33 pères ou mères nourriciers et 27 Chefs de districts, autres mandataires ou tuteurs de bénéficiaires. Le nombre total des allocations accordées est de 647. Les demandes rejetées comme non fondées atteignent le chiffre de 227. La deuxième commission a eu à se prononcer sur 286 demandes.

\* \* \*

Il n'est pas trop tard pour porter à la connaissance du public que le matin de l'embarquement du dixième contingent pour Nouméa, M. Sage, Directeur de l'établissement cinématographique "Tamariki Tahiti", versa entre les mains de M. le Commandant du Détachement une somme de 330 francs qui fut immédiatement distribuée aux partants.

## LES TRAVAUX PUBLICS EN 1917

### RAPPORT D'ENSEMBLE

Par suite de la rareté de la main-d'œuvre et du retard apporté par les pluies dans l'exécution de certains travaux, une prorogation de l'exercice 1917 a été rendue nécessaire, jusqu'au 28 février 1918, pour l'achèvement des travaux ou la réception des fournitures suivantes :

Achèvement des travaux d'aménagement des nouveaux locaux, destinés aux Chambres de Commerce, d'Agriculture et à la Société d'Etudes Océaniques.

Achèvement des travaux d'entretien des bureaux du Secrétariat Général et du Trésor.

Achèvement des travaux de construction d'annexes à l'Hôtel du Gouvernement.

Construction d'une école à Faaone.

Achèvement des travaux de construction de l'école de Papara.

Travaux de route à exécuter sur les sommes provenant du rachat de la prestation.

Fourniture de matériel pour les travaux ci-dessus indiqués.

Néanmoins, le plan de campagne de 1917 a pu être à peu près réalisé.

Les travaux exécutés au titre de l'exercice 1917, y compris la prorogation, se résument comme suit :

### TRAVAUX SUR CRÉDITS ORDINAIRES

(Chapitres 9 et 10.)

#### TRAVAUX NEUFS

##### Bâtiments coloniaux.

Trois bâtiments ont été construits pour servir d'écoles à Papara, Papenoo et Faaone. Les deux premiers ont été édifiés sur des piliers en ciment armé, de 2 m. 20 de haut. Celui de Papara, bâtiment de 26 m. 20 sur 12 m. 20, a coûté 23.674 fr. 59; celui de Papenoo, bâtiment de 18 m. 70 sur 11 m. 50, a coûté 19.041 fr. 44; celui de Faaone, bâtiment de 9 m. 15 sur 9 m. 40, construit sur des dés ordinaires, a coûté 4.127 fr. 01.

L'agrandissement de la Prison coloniale ainsi que la construction du poste pour les Agents du Service actif des Contributions, la salle pour la vérification des bagages des passagers, les fosses septiques prévues à l'Hôtel du Gouvernement ainsi qu'aux bureaux du Secrétariat Général, et l'école de Vairao n'ont pu être entrepris, par suite de l'augmentation sensible qu'ont subi les prix des matériaux de construction en Amérique, Nouvelle-Zélande et Australie, ce qui obligea à transférer les crédits y affectés, à l'édification des écoles de Papara, Papenoo et Faaone.

La fosse septique, prévue à l'Hôtel du Gouvernement, a été établie dans une ancienne salle de bains transformée et surélevée d'un étage. Les dépenses, pour cette construction, figurent dans l'ensemble des travaux effectués au bâtiment de l'Hôtel.

**Adduction d'eau.**

A la suite des études faites sur place, il fut démontré que la conduite d'eau de Papenoo ne pouvait être entreprise, le débit, aux points de prises proposés, ayant paru insuffisant. Une somme de 70 fr. seulement a été dépensée à cet effet.

**Grosses réparations.**

Les grosses réparations entreprises en 1917, pour la mise en état du bâtiment à étage situé dans la cour de la caserne d'Infanterie à Papeete, ont été continuées en 1918, sur la prorogation de l'exercice 1917. Ce bâtiment destiné au Musée de la Société d'Études Océaniques et aux salles affectées aux Chambres d'Agriculture et de Commerce, présente actuellement un aspect tout autre. Il a été dépensé, pour la restauration de ce bâtiment, entièrement remis à neuf, une somme globale de 8.212 fr. 75.

*Cours de l'Union Sacrée.* — Il a été dépensé une somme de 11.347 fr. 13 pour les travaux de réfection du cours de l'Union Sacrée et de la Fautaua, plus une somme de 1.307 fr. 48 pour son éclairage.

**ENTRETIEN COURANT.****Routes.**

*Subdivision de Papeete.* — L'entretien courant des routes s'est fait normalement.

La route, dans la traversée de la ville et ses prolongements, a été réparée en plusieurs endroits et l'écoulement des eaux facilité. Il a été dépensé, à cet article, une somme de 9.119 fr. 31, en y comprenant également l'éclairage des rues.

Entre le pont de Fautaua et le 7<sup>me</sup> kilomètre, côte Est, dans les districts de Pirae et Arue, l'entretien s'est effectué avec une dépense de 3.173 fr. 72.

De la limite de la Commune à celle de Papara, comprenant les districts de Faâa, Punaauia et Paea, il a été procédé à l'entretien de la route et au remplacement des tabliers de nombreux ponts et ponceaux, pour une dépense globale de 9.688 fr. 77.

*Subdivision de la côte Est.* — De gros travaux ont été entrepris sur presque tout le parcours de la route de ce côté, mauvaise en majeure partie, et où de sérieuses améliorations ont été apportées.

La route du phare, dans le district de Mahina, a été refaite sur sa plus grande longueur, en y ménageant trois ponts en bois, de 2 m. 50 à 3 mètres d'ouverture; de plus, une route d'accès pour voitures a été construite entièrement, sur une longueur de 260 mètres environ, au poste de la T. S. F. qui, jusque-là, n'était desservi que par un petit sentier pour piétons. Une somme de 13.212 fr. 01 a été dépensée sur la route du phare et sur celle de la T. S. F.

Dans le même district, il a été procédé à l'élargissement de la route de Orofara à Tapahi, supprimant le tournant dangereux de Pati, où la route offrait peu de sécurité aux

véhicules, ce qui a nécessité une dépense de 11.720 fr. 05.

A la montagne de Taharaa, les travaux entrepris en 1916, en donnant une route en tranchée trop étroite, ont été repris et étendus; leur montant a atteint le chiffre de 1.665 francs.

Il a été dépensé également, une somme de 3.670 francs, à l'entretien courant de la route, dans le parcours du district de Mahina, y compris les frais de surveillance de la prestation, et une somme de 269 fr. à l'établissement d'un barrage destiné à redresser, en amont du pont, le cours de la rivière Tuaru, qui menaçait de se creuser un nouveau lit à une centaine de mètres en avant du pont. Ce dernier travail fut exécuté entièrement par la main-d'œuvre pénale.

Enfin, plusieurs ponts et ponceaux ont été construits dans les autres districts de la côte Est et la route mise dans un état de viabilité convenable, surtout à Hitiaa, où elle était impraticable en certains endroits. Ces constructions et travaux ont occasionné une dépense de 16.251 fr. 97.

*Subdivision de la côte Ouest.* — De gros travaux ont été entrepris sur la côte Ouest: à Papara, Afaahiti et Faaone; la route a été, en outre, améliorée sur tout son parcours.

A Papara, le saillant dangereux qui existait près d'Ati-maono, entre les 40<sup>e</sup> et 41<sup>e</sup> kilomètres, a été supprimé.

Le passage de la rivière Papeiha (côté de Faaone), a été assuré par la construction d'une digue sur les eaux calmes et profondes du premier bras.

De nombreux ponts et ponceaux ont été refaits ou construits dans les différents districts de la côte Ouest.

Tous ces travaux ont nécessité une dépense globale de 40.201 fr. 94.

*Subdivision de Moorea.* — L'entretien de la route de Moorea a été, en majeure partie, assuré par la main-d'œuvre prestataire qui, dans cette île, a donné de bons résultats.

Une somme de 3.742 fr. 36 a été dépensée pour la surveillance de la prestation et pour l'entretien des ponts et ponceaux.

**Prestation rurale.**

Par suite du renchérissement de la main-d'œuvre, de l'application de la conscription dans la Colonie et de la non-observation de l'arrêté du 24 janvier 1916, réglant l'emploi de la prestation en nature à Tahiti et Moorea, qui est tombé en désuétude, la prestation rurale a donné, en certains points, de médiocres résultats. L'indigène préfère, en effet, racheter sa prestation qui n'est décomptée qu'à raison de 3 fr. par jour, lorsqu'il lui est loisible de se faire des journées dont le taux varie de 4 fr. à 6 fr.; c'est ainsi qu'à Tahiti et Moorea, la prestation rurale n'a donné que 9.626 journées et demie sur 16.666 qui étaient prévues au plan de campagne, soit une différence en moins de 7.040 journées. Néanmoins, c'est grâce à cette main-d'œuvre réduite que bien des travaux ont pu être exécutés dans certains districts, notamment ceux rattachés aux circonscriptions administratives de Taravao et Moorea.

**Bâtiments coloniaux.***Subdivision de Papeete.*

Les différentes dépenses, imputables à cet article, sont représentées par celles qui ont été faites à :

*Hôtel du Gouvernement.* — 1°) Réparations diverses et peinture générale, ces travaux ayant été jugés nécessaires, non seulement pour rendre ce bâtiment, qui se trouvait dans un état lamentable, digne de servir de logement au Chef de la Colonie, mais aussi au point de vue de sa conservation qui pourra être, ainsi, prolongée d'un grand nombre d'années encore.

2°) Achèvement des travaux prévus pour la construction d'une salle à manger, dont les crédits, inscrits au chapitre 18 (Travaux sur crédits spéciaux), étaient insuffisants par suite du renchérissement des prix de la main-d'œuvre et des matériaux.

3°) Construction d'une cuisine en remplacement de celle délabrée qui se trouvait dans un bâtiment à étage dont l'état de vétusté est tellement prononcé que sa démolition prochaine s'impose.

4°) Transformation d'un bâtiment en maçonnerie en bon état, ayant servi autrefois de salle de douches, édifié à proximité du bâtiment principal et dont la disposition convenait parfaitement à la construction de la fosse septique prévue au plan de campagne.

5°) Remplacement de la couverture en bardeaux, en mauvais état, de l'ancien logement du Chef de Cabinet du Gouverneur, par de la tôle ondulée.

6°) Réparations diverses et entretien général des bâtiments et des cours.

Il a été dépensé, pour l'exécution de ces différents travaux, une somme globale de 30.944 fr. 15.

*Hôtel de Mamao.* — Des travaux de peinture et de réparations, à la cuisine ainsi qu'aux autres dépendances, ont été entrepris et ont occasionné une dépense de 4.006 fr. 49.

*Bâtiment du Secrétariat Général et du Trésor.* — (Ancien Palais du Roi). — Les travaux entrepris à ce bâtiment comprennent : la réfection totale des gouttières et des tuyaux de descente ; la mise en état d'une partie du garde-corps de l'étage et du rez-de-chaussée, ainsi que celle de la corniche sous couverture ; la réfection générale des peintures intérieure et extérieure et celle des badigeons ; la réparation et la construction d'un auvent au garage des bicyclettes et enfin le rechargement de la route conduisant à ce bâtiment. Il a été dépensé, pour ces divers travaux, une somme globale de 12.896 fr. 28.

*Hangars aux marchandises.* — Les travaux exécutés à ces bâtiments consistent en : transformation des barrières entourant les hangars ouverts ; réparations aux portes des hangars fermés et empierrement du terre-plein situé devant ces bâtiments ; réparations aux parcs à bestiaux et installation d'abreuvoirs. Ces divers travaux, y compris l'éclairage des hangars, ont nécessité une dépense de 6.535 fr. 97.

*Divers bâtiments.* — Indépendamment des travaux ci-dessus énumérés, les autres bâtiments du Service Local, à Papeete, ont été entretenus normalement et il a été dépensé de ce chef la somme de 9.674 fr. 31.

*Subdivision de la côte Est.*

*Phare de la Pointe Vénus.* — Des travaux de restauration ont été entrepris au bâtiment du phare ainsi qu'au logement du gardien où aucune réparation n'avait été faite depuis longtemps ; ils comprennent : la construction d'une couverture étanche destinée à protéger la coupole du phare contre les infiltrations qui, à la longue, auraient compromis la solidité de la partie supérieure de cet édifice ; le rafraîchissement des peintures et badigeons du phare ainsi que du logement du gardien ; la construction d'un magasin à pétrole à proximité du phare, en remplacement de celui qui fut détruit par le cyclone de 1906. Tous ces travaux ont coûté 5.032 fr. 12.

*Léproserie d'Orofara.* — Les travaux exécutés à la Léproserie comprennent : la construction d'un bâtiment devant servir de salle cinématographique ; l'établissement de coffrages en planches, destinés à remplacer ceux en bambou fermant les bâtiments occupés par les malades ; la reconstruction du parloir, ainsi que d'une partie de la conduite d'eau démolis par une crue de la rivière d'Orofara ; la construction de gouttières, la mise en place de réservoirs d'eau de pluie et le rafraîchissement des peintures au bâtiment servant de logement au gardien ; le tout entraînant une dépense de 4.821 francs.

*Télégraphie sans fil.* — Construction de véranda sur la face nord de la salle des machines, ainsi que sur le pignon du même côté du bureau du Chef de la Station, et réfection d'une partie du dallage de la salle des accumulateurs ; tous ces travaux ayant nécessité une dépense de 1.452 fr. 03.

*Divers.* — L'entretien courant des autres bâtiments coloniaux de cette subdivision a occasionné une dépense de 1.084 fr. 41.

*Subdivision de la côte Ouest et de Moorea.*

Dans ces deux subdivisions, l'entretien des bâtiments a été assuré et a occasionné une dépense de 4.155 fr. 90 pour la côte Ouest, dont 2.725 fr. 50 ont été employés à la Chef-ferie de Paea, et 148 fr. 72 pour Moorea.

**Ports, wharfs et quais.**

*Subdivision de Papeete.* — La route des quais, comprise entre les rues de la Cathédrale et du 22 Septembre, a été empierrée ; les murs des quais ont été réparés tout le long du quai du Commerce et rehaussés sur une hauteur moyenne de 0 m. 30, depuis l'extrémité nord de l'appontement des hangars jusqu'à celle, côté sud, du wharf de la Société Française des Phosphates ; des remblais ont été entrepris en outre dans cette même partie.

Sur le terre-plein des quais, des caniveaux ont été aménagés pour faciliter l'écoulement des eaux de pluie ; de plus, dans un but d'hygiène et de propreté, des murs en

maçonnerie ont été construits, à 1 mètre d'écartement, sur toute la longueur du fossé faisant suite à la rue des Ecoles ; ce fossé, ainsi amélioré, a été couvert au moyen de dalles armées, en deux endroits différents, afin de permettre aux véhicules de le franchir.

Au wharf, des réparations ont été exécutées dans sa partie ouest, démolie par le vapeur *Flora* pendant une manœuvre d'accostage. Il a été, en outre, redressé à son extrémité est où un affaissement avait été causé par une surcharge. Ces travaux, y compris l'éclairage des appontements, ont nécessité une dépense de 11.202 fr. 28.

*Subdivision de Moorea.* — A Vaiare, il a été construit un wharf dont l'utilité était justifiée pour faciliter le trafic des passagers et des marchandises dans cette partie de l'île. Le montant de la dépense s'est élevé à 2.128 fr. 23, non compris la participation gratuite, en main-d'œuvre, des habitants du district de Teavaro.

#### Canalisations d'eau.

L'entretien des conduites d'eau, dans les différents districts de Tahiti et Moorea, a entraîné une dépense de 234 fr. 99.

#### Matériel et approvisionnements.

Les dépenses faites à cet article comportent :

1°) L'achat d'un important outillage nécessité par l'organisation de plusieurs chantiers répartis et fonctionnant simultanément dans presque tous les districts de Tahiti et Moorea.

2°) L'achat de matières premières nécessaires aux ateliers : pour la réparation d'outils et du matériel roulant ; pour la confection d'outils de mineurs, dont l'approvisionnement disponible ne pouvait suffire à l'exécution des travaux en cours ou à entreprendre.

3°) La constitution d'approvisionnements de matières que l'état de guerre n'a plus permis de trouver sur place.

4°) L'entretien, le ferrage et la nourriture des chevaux et mulets appartenant aux Travaux publics et employés au service des transports en général.

5°) L'entretien des champs d'herbe de Sainte-Amélie et de Hotuarea.

6°) La mise en état du matériel en service.

Les dépenses entraînées pour assurer l'exécution de cette partie du plan de campagne se résument comme suit : Manipulation en magasins, 2.370 fr. 59 ; approvisionnements, 9.279 fr. 47 ; entretien par les ateliers du matériel en service, 20.391 fr. 59 ; approvisionnement en matériel des chantiers : de Papeete, 3.488 fr. 82, de la côte Est, 557 fr. 10, de la côte Ouest, 3.573 fr. 84, de Moorea, 471 fr. 14 ; entretien des animaux et des champs d'herbe, 11.011 fr. 92.

#### Divers.

Une somme de 1.151 fr. 84 a été liquidée ou dépensée par le Service des Travaux publics, dont 300 fr. en location du bâtiment destiné à l'Agence spéciale de Makatea et le reste à la réparation de la ligne téléphonique de Moorea et à divers travaux d'étude.

En outre des travaux prévus au plan de campagne, le Service des Travaux publics a eu à assurer, pour le compte de divers chapitres, le balisage des chenaux de Tahiti, qui a nécessité une dépense de 2.492 fr. 45, ainsi que la mise en état de la cale de halage où il a été employé une somme de 2.555 fr. 64.

L'envoi de matériaux pour la construction d'un débarcadère à Taiohae (Îles Marquises), et la confection d'une sonnette à battre les pieux ont nécessité en outre une dépense de 1.465 fr. 61.

La fourniture de matériel, confectionné par nos ateliers et destiné aux Iles-Sous-le-Vent, Makatea, etc., a entraîné une dépense de 751 fr. 30.

De nombreux travaux en cession ont été également effectués par les soins du Service des Travaux publics, pour lesquels il a été engagé une somme de 16.401 fr. 46.

Une somme de 25.270 fr. a été remboursée à la Municipalité pour frais d'éclairage, arrosage et balayage de la rue de Rivoli et de ses prolongements ainsi que de la route des quais.

De plus, une somme de 25.434 fr. 80, montant d'une fourniture de bois faite par la maison Leboucher, a été réglée par les soins du Service des Travaux publics, cette dépense devant être supportée par l'Exercice 1918.

Enfin, une somme de 10.744 fr. 10, représentant la valeur des bois qui furent pris au séquestre de la maison allemande "Société Commerciale de l'Océanie", n'a pas été liquidée ; le crédit dont il s'agit a été mis en réserve pour être payé, s'il y a lieu, après la guerre.

### TRAVAUX SUR CRÉDITS SPÉCIAUX

#### (Chapitre 18.)

Des travaux de route, constituant la première tranche d'un travail d'ensemble de réfection et de mise en viabilité de la route de ceinture à Tahiti et Moorea, ont été entrepris en 1917.

Le programme des travaux inscrits, à ce titre, au plan de campagne, n'a pu être exécuté dans son ensemble ; il a été en effet nécessaire d'écarter de ce programme, en raison de l'état de guerre et de la pénurie de la main-d'œuvre :

1°) La construction de ponts en ciment et en fer destinés à remplacer tous les ponts en bois existant entre Papeete et le 30<sup>me</sup> kilomètre sur la côte Ouest, améliorations qui n'ont pu être effectuées par suite de la difficulté qu'ont rencontrée les maisons de commerce de la place à fournir le ciment et surtout le fer nécessaires.

2°) La construction de wharfs dans certains districts de la côte Ouest et de la presqu'île, les habitants de ces districts n'ayant pas fourni, comme il avait été prévu, les pieux en « mara », ainsi que la main-d'œuvre gratuite.

Par suite, les crédits qui avaient été destinés à ces différents ouvrages ont été employés exclusivement à des travaux de réfection ou d'amélioration de route, au chef-lieu et dans la partie comprise entre Papeete et le 30<sup>me</sup> kilomètre du côté Ouest ; à ceux de construction de trois ponts et de deux ponceaux en bois, sur les rivières de Tautira,

avec établissement d'une chaussée en remblai reliant ces ponts entre eux, et enfin, à l'achat, à la confection et à l'entretien d'un important matériel d'outillage.

Les travaux ou les fournitures qui ont été ainsi effectués consistent en :

Rectification de la route de Faâa, aux tournants dangereux de Hotuarea; empierrement de la route de Piafau, du 5 <sup>me</sup> kilom. 500 au 6 <sup>me</sup> kilom. environ, y compris l'ouverture d'une carrière vers le milieu de cette partie de route; exploitation de la carrière de Auae et installation du concasseur et de son élévateur.....	41.053 <sup>f</sup> 72
Rectification de la route de Punaauia au 8 <sup>me</sup> kilom. 500; sa réfection entre les 15 <sup>me</sup> et 16 <sup>me</sup> kilom. et extraction des matériaux d'empierrement de la rivière du Punaruu, etc.....	11.977 60
Rectification de la route aux grottes de Maraa, à Paëa.....	23.432 70
Concassage de moellons à la Prison pour travaux d'empierrement de la route des quais.....	4.051 02
Achats d'outils, d'un camion automobile, d'une prolonge, de roues et essieux pour tombereaux; confection de tombereaux, brouettes, etc., et entretien du matériel en service, affecté aux travaux ci-dessus.....	52.473 16
Construction d'ouvrages sur les rivières de Tautira et établissement d'une nouvelle chaussée reliant ces ponts.....	23.586 41
Construction d'une salle à manger au Gouvernement.....	21.661 23
<b>Total général des Dépenses du Chapitre 18.....</b>	<b>178.235 84</b>

### PERSONNEL

En 1917, le Service a été assuré par un personnel, technique et comptable, réduit au strict minimum et composé comme suit :

1 Officier d'administration d'Artillerie coloniale, chargé cumulativement des fonctions de Chef du Service Topographique, Chef du Bureau de la Mobilisation et du Recrutement et Chef *p. i.* du Service des Travaux publics.

1 Commis-principal chargé des subdivisions de Tahiti et Moorea ainsi que des détails du Service.

1 Surveillant faisant fonctions de Commis sur la côte Est, du 1<sup>er</sup> janvier au 14 mai 1917.

1 Agent technique du 24 mai à fin décembre 1917.

1 Commis-principal du Secrétariat Général, chargé de la comptabilité jusqu'à mi-juin 1917.

1 Auxiliaire du Secrétariat Général, chargé de la comptabilité de mi-juin à fin décembre 1917.

1 Aide-comptable.

1 Garde-magasin, du 1<sup>er</sup> janvier au 24 juin 1917, et 2 auxiliaires.

Les frais de personnel, par rapport à la somme totale dépensée en travaux, représente, pour l'exercice 1917, une proportion de 5.86 p. o/o.

Papeete, le 21 juin 1918.

Le Chef *p. i.* du Service des Travaux publics,  
L. MARCILLAC.

### MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEETE

#### Mois de juillet 1918.

##### ENTRÉES

- 1 juillet. — Cotre à voiles français *Mahimahiraura*, de 6 ton.  
 2 juillet. — 3 m. goël. à moteur franç. *Tamarii-Moorea*, de 32 t.  
 3 juillet. — Goëlette à moteur française *Teuiapi*, de 6 tonneaux.  
 3 juillet. — Goëlette à moteur française *Vahine-Tahiti*, de 32 t.  
 4 juillet. — Goëlette à voiles française *Vahine-Katopua*, de 20 t.  
 5 juillet. — Cotre à voiles français *22 Septembre*, de 6 tonneaux.  
 6 juillet. — Goëlette à moteur française *Vahine-Raiatea*, de 30 t.  
 6 juillet. — Vapeur anglais *Moana*, de 2414 tonneaux.  
 10 juillet. — Goëlette à voiles française *Manureva*, de 56 ton.  
 12 juillet. — Vapeur anglais *Paloona*, de 1736 tonneaux.  
 13 juillet. — Goëlette à voiles française *Temoua-Ahi*, de 56 t.  
 14 juillet. — Goëlette à moteur franç. *France-Australe*, de 70 t.  
 15 juillet. — Vapeur anglais *Wangape*, de 1901 tonneaux.  
 16 juillet. — Goëlette à moteur française *Teuiapi*, de 6 tonneaux.  
 18 juillet. — Goëlette à voiles française *Tearia*, de 76 tonneaux.  
 19 juillet. — Cotre à voiles français *Elvina*, de 22 tonneaux.  
 19 juillet. — Vapeur suédois *Hellenic*, de 2666 tonneaux.  
 20 juillet. — Vapeur anglais *Moana*, de 2414 tonneaux.  
 22 juillet. — Cotre à moteur français *Noëlina*, de 24 tonneaux.  
 24 juillet. — Goëlette à moteur française *Vahine-Raiatea*, de 30 t.  
 24 juillet. — Vapeur anglais *Flora*, de 838 tonneaux.  
 26 juillet. — Goëlette à moteur française *Hinano*, de 100 ton.  
 26 juillet. — Vapeur français *Saint-François*, de 333 tonneaux.  
 27 juillet. — Goëlette à moteur franç. *Vahine-Tahiti*, de 32 t.  
 28 juillet. — Goëlette à moteur franç. *Vahine-Raiatea*, de 30 t.  
 29 juillet. — Goëlette à voiles française *Tiare*, de 16 tonneaux.  
 31 juillet. — Goëlette à moteur française *Suzanne*, de 24 ton.

##### SORTIES

- 1 juillet. — Vapeur anglais *Navua*, de 1813 tonneaux.  
 3 juillet. — Vapeur anglais *Kurow*, de 1564 tonneaux.  
 3 juillet. — Goëlette à moteur française *Vahine-Raiatea*, de 30 t.  
 6 juillet. — Vapeur français *Saint-François*, de 333 tonneaux.  
 9 juillet. — Cotre français *22 Septembre*, de 6 tonneaux.  
 9 juillet. — Cotre à voiles français *Apirimana*, de 12 tonneaux.  
 10 juillet. — Cotre français *Anapaitetui*, de 16 tonneaux.  
 10 juillet. — Goëlette à moteur française *Zélee*, de 24 tonneaux.  
 10 juillet. — Goëlette à moteur française *Teuiapi*, de 6 tonneaux.  
 11 juillet. — Goëlette à moteur française *Vahine-Tahiti*, de 32 t.  
 11 juillet. — Vapeur anglais *Moana*, de 2414 tonneaux.  
 11 juillet. — Cotre à voiles français *Mahimahiraura*, de 6 ton.  
 13 juillet. — Vapeur anglais *Paloona*, de 1736 tonneaux.

13 juillet. — Goëlette à moteur française *Pro-Patria* de 98 ton.  
 13 juillet. — Goëlette à voiles française *Teohu*, de 36 tonneaux.  
 17 juillet. — Vapeur anglais *Whangape*, de 1901 tonneaux.  
 17 juillet. — Cotre à voiles français *Haupeatearai*, de 16 ton.  
 17 juillet. — Goëlette à moteur française *Curieuse*, de 62 ton.  
 17 juillet. — Goëlette à moteur franç. *Vahine-Raiatea*, de 32 ton.  
 19 juillet. — Goëlette à voiles française *Manureva*, de 56 ton.  
 20 juillet. — Goëlette à voiles franç. *Vahine-Katopua*, de 20 ton.  
 21 juillet. — Vapeur anglais *Moana*, de 2414 tonneaux.  
 22 juillet. — Goëlette à moteur française *Teuiapi*, de 6 tonneaux.  
 23 juillet. — Goëlette à voiles française *Teheipouroua*, de 46 ton.  
 25 juillet. — Vapeur anglais *Flora*, de 838 tonneaux.  
 26 juillet. — Goëlette à moteur française *Vahine-Raiatea*, de 30 t.  
 29 juillet. — 3 m. goël. français à mot. *Tamarii-Moorea*, de 32 t.  
 30 juillet. — Cotre à voiles français *Elvina*, de 22 tonneaux.  
 30 juillet. — Goëlette à moteur franç. *Vahine-Raiatea*, de 30 ton.  
 30 juillet. — Goëlette à moteur française *Vahine-Tahiti*, de 32 t.

### Avis au sujet des constructions neuves.

L'Administration rappelle au public les dispositions du § 2 de l'article 6 de l'arrêté du 23 décembre 1904, d'après lesquelles les propriétaires de constructions neuves sont tenus de faire constater, à Papeete, par le Maire, et dans les districts par les Présidents de Conseil, l'époque où le bâtiment est devenu habitable, en vue de bénéficier de l'exemption temporaire.

### CAISSE AGRICOLE

#### Situation au 1<sup>er</sup> août 1918.

ACTIF.		FR.	C.	FR.	C.
<b>1<sup>o</sup> Opérations principales.</b>					
Prêts divers à longs termes (sur hypothèques de propriétés rurales).....	569.106	05			
Terrains vendus ou cédés à terme.....	145.656	64			
Avances de premier établissement.....	300	»			
			715.062	69	
<b>2<sup>o</sup> Opérations accessoires.</b>					
Effets à recouvrer.....	56.442	51			
Prêts sur hypothèques de propriétés de ville.....	107.180	07			
Achats de titres.....	»	»			
Inscription hypothécaire sur les biens du comptable en garantie de sa gestion..	4.000	»			
			167.622	58	
<b>3<sup>o</sup> Divers.</b>					
Immeubles divers.....	33.223	12			
Mobilier.....	1.120	79			
Caisse.....	137.320	40			
Correspondants divers.....	28.164	19			
Avances à régulariser.....	327	10			
Intérêts sur ventes et prêts.....	18.541	69			
Prêts au Service Local.....	»	»			
Divers débiteurs.....	1.389	21			
			220.086	50	
			1.102.771	77	
<b>PASSIF.</b>					
Bons de caisse.....	»	»			
Dépôts.....	821.782	25			
Cautionnement du comptable.....	8.000	»			
Prêts au Service Local.....	29.890	»			
Avances par le Service Local, pour couvrir le montant des traites tirées par les Agents-spéciaux.....	15.000	»			
Intensification de la production du sol (avance remboursable au Service Local)	17.445	16			
Correspondants divers.....	»	»			
			892.117	41	
Capital ou balance en faveur de la Caisse.....			210.654	36	

### Mouvement de la Caisse en juillet 1918.

DÉSIGNATION DES COMPTES	RECETTES		DÉPENSES	
	FR.	C.	FR.	C.
Effets à recouvrer.....	4.027	75	»	»
Prêts divers à longs termes.....	18.284	73	81.700	»
Terrains vendus ou cédés à terme.....	1.829	93	40.000	»
Frais généraux.....	»	»	1.582	57
Intérêts divers sur ventes et prêts.....	5.972	66	»	»
Dépôts.....	164.124	02	80.457	92
Intérêts sur les dépôts.....	»	»	45	69
Avances à régulariser.....	»	»	»	»
Correspondants divers.....	4.071	45	12.462	93
Prime perçue sur traites délivrées pendant le mois.....	»	»	»	»
Recettes diverses.....	33	»	»	»
Intensification de la production du sol (avance remboursable au Service Local)	1.065	46	1.848	»
Totaux du mois.....	199.409	»	218.097	11
L'encaisse au 1 <sup>er</sup> juillet 1918 était de....	156.008	51	»	»
Soit.....	355.417	51	»	»
Les dépenses du mois s'étant élevées à..	218.097	11	»	»
Il reste en caisse au 1 <sup>er</sup> août 1918.....	137.320	40	»	»

### Résumé des opérations du mois.

	FR.	C.	FR.	C.
Le capital, au 1 <sup>er</sup> juillet 1918, était de...			208.414	82
L'AVOIR du compte <i>Profits et Pertes</i> s'est augmenté pendant le mois :				
Des intérêts échus :				
Sur les terrains vendus ou cédés.....	359	59		
Sur les prêts divers à longs termes...	3.107	41		
Sur les prêts sur cautions.....	367	80		
Sur avances de premier établissement.	»	»		
Sur intensification de la production du sol (avance remboursable au Service Local).....	»	»		
Sur divers débiteurs.....	»	»		
Des recettes diverses.....	33	»		
De la prime perçue sur traites délivrées pendant le mois.....	»	»	3.867	80
			212.282	62
Le DÉBIT de ce compte comprend :				
Les frais généraux du mois.....	1.582	57		
Les intérêts sur dépôts payés pendant le mois.....	45	69		
			1.628	26
Le capital, au 1 <sup>er</sup> août 1918, est de....			210.654	36

Certifié conforme aux écritures :

Le Secrétaire-trésorier.

H. VILLIERME.

Vu et vérifié :

Le Chef du 1<sup>er</sup> Bureau,

GALLIEN.

Vu :

Le Président,

D<sup>r</sup> LE STRAT.

Vu :

Le Censeur,

R. CHAZAL

**BANQUE DE L'INDO-CHINE**

**SUCCURSALE DE PAPEETE**

Capital: 48,000,000 fr.  
 Privilégiée par décrets des 21 janvier 1875, 20 février 1888,  
 16 mai 1900 et 3 avril 1901.

**Situation au 31 juillet 1918:**

**ACTIF**

Numéraire en caisse.....	1.367.839 70
Portefeuille et avances.....	4.945.221 48
Administration centrale et correspondants.....	319.015 56
Comptes d'ordre et divers.....	168.563 48
	<hr/>
	6.800.640 <sup>f</sup> 22

**PASSIF**

Billets de banque au porteur en circulation.....	5.020.940 <sup>f</sup> »
Comptes courants et de dépôts.....	816.838 60
Effets à payer.....	3.574 55
Comptes d'encaissement.....	372.434 50
Comptes d'ordre et divers.....	586.852 57
	<hr/>
	6.800.640 <sup>f</sup> 22

Papeete, le 31 juillet 1918.

*Le Directeur,*  
**J.-L. MOLLET.**

**ANNONCES DIVERSES**

**E. DAVIO**, Mécanicien à Papeete,  
 a l'avantage de porter à la connaissance de MM. les Arma-  
 teurs et Industriels qu'il vient d'être agréé comme Agent pour  
 les Etablissements français de l'Océanie de l'—

**Atlas Gas Engine Company**

qui s'est acquise par la construction irréprochable de ses mo-  
 teurs marins une réputation universelle.

M. Davio est disposé à traiter à l'année, et à des prix exces-  
 sivement modérés, pour l'entretien à forfait des machines dont

les ordres lui auront été confiés, ainsi qu'à former des mécani-  
 ciens pour la conduite desdites machines.

Moteurs fixes de 4 à 200 H. P.

Moteurs marins de 4 1/2 à 225 H. P.

Moteurs Atlas-Diesel de 80 H. P. et au-dessus.

Groupes électrogènes, moto-pompes, moto-treuil  
 de toutes puissances.

La marque Atlas se recommande par la supériorité incontes-  
 table de sa fabrication ainsi que par la plus haute qualité des  
 matériaux employés, d'où résulte un rendement économique  
 défiant toute comparaison.

Pour tous renseignements, devis, prix, conditions; détails techni-  
 ques, s'adresser à M. DAVIO, rue de la Petite-Pologne, Papeete.

**Automobiles Dodge Brothers**

Propriété à vendre, située Quai de l'Uranie, d'une superficie  
 de 4.607 mètres carrés, où se trouvent édifiées 4 maisons d'ha-  
 bitation avec dépendances.

S'adresser à M. H. VILLIERME.

**EN VENTE A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT**

**TABLE ALPHABÉTIQUE DES ACTES**

EN VIGUEUR DANS LA COLONIE

Dressée par M. HEIMBURGER, Magistrat.

PRIX broché : 15 francs.

**ANNUAIRE DE TAHITI POUR 1917**

PRIX broché : 3 francs. — Par la Poste: 3 fr. 35.

**CALENDRIER POUR 1918**

PRIX : En feuille : 50 centimes.

## SERVICE DE SANTÉ

## OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU MOIS DE JUILLET 1918.

Station de Papeete (Hôpital).

Latitude : 17° 31' 39" Sud. — Longitude de Paris : 151° 54' 30" Ouest ; en temps : 10 h. 7' 38".

DATES	TEMPÉRATURE				HUMIDITÉ RELATIVE en 100		PRESSIONS CORRIGÉES A ZÉRO		VENT		ÉTAT DU CIEL, NUAGES		PLUIE en millimètres	OBSERVATIONS
	8 HEURES	16 HEURES	MAXIMA	MINIMA	8 HEURES	16 HEURES	8 HEURES	16 HEURES	8 HEURES	16 HEURES	8 HEURES	16 HEURES		
1	22.2	26.0	31.0	18.0	73	76	758.6	756.4	E	O	0	2	»	Rosée
2	23.0	26.0	29.7	17.9	83	69	757.5	755.5	S-E	N-O	0	2	»	Rosée
3	24.0	26.9	30.4	19.4	75	64	756.5	755.4	E	N-E	7	3	»	
4	22.0	24.4	29.0	18.8	82	85	758.3	756.9	E	N-E	0	10	gouttes	Rosée
5	23.9	26.6	29.7	20.1	85	72	759.1	757.5	E	N-E	8	5	0.2	
6	24.1	26.8	28.8	18.2	77	70	759.0	757.7	N-E	N-E	0	1	»	Rosée.
7	22.1	27.0	30.8	19.8	82	77	759.6	758.2	N-E	N-E	1	1	»	
8	23.2	27.1	31.9	18.1	83	78	761.2	758.8	E	S-O	1	2	»	
9	22.6	24.9	29.4	19.0	79	84	760.4	759.2	S-E	S	0	10	»	Rosée
10	20.9	27.0	29.2	19.0	91	64	760.2	758.0	E	N	6	4	0.3	
11	22.0	26.0	29.8	18.2	82	69	759.9	758.3	E	S-O	0	7	»	Rosée.
12	24.9	26.0	28.4	19.0	68	70	759.2	757.2	E	N-E	2	1	»	
13	24.9	26.5	28.0	20.0	76	81	758.5	755.4	N-E	N-O	4	9	gouttes	Vent violent à 17 h. (petite tempête).
14	24.8	25.3	27.6	21.0	84	81	755.5	755.6	S-O	S-O	3	10	22.1	
15	21.4	25.0	30.0	17.4	84	60	757.9	757.0	S-O	S	0	10	»	Rosée.
16	20.1	25.0	28.2	16.6	81	57	759.4	758.0	E	S-O	0	0	»	Rosée.
17	21.0	25.0	28.1	17.1	80	64	760.2	758.0	E	S	1	1	»	
18	21.9	25.9	30.1	17.9	82	65	759.8	757.6	S-E	S	1	7	»	
19	21.8	26.8	29.8	18.0	84	81	759.5	758.0	E	N-E	0	9	»	Rosée.
20	23.9	26.9	28.2	20.0	82	71	759.7	757.5	E	N-O	0	1	»	Rosée.
21	23.4	27.8	28.8	19.0	80	72	759.1	757.9	E	N-O	0	6	»	Rosée.
22	24.0	27.5	29.2	19.8	85	73	759.2	757.5	N-E	N-E	4	8	gouttes	
23	23.3	26.2	28.1	18.1	81	68	759.6	757.5	E	N-E	0	0	»	Rosée.
24	25.1	27.0	28.9	19.9	68	70	759.8	757.7	N-E	N	0	1	»	Rosée.
25	24.8	27.2	31.0	21.0	85	77	760.1	758.4	E	N	1	1	7.2	
26	24.5	27.6	31.0	21.0	87	73	760.0	758.1	S-E	N-O	4	1	0.3	
27	24.2	27.7	29.0	22.0	90	70	758.5	757.0	S-E	S-O	9	8	6.4	
28	24.5	26.2	28.2	22.0	79	67	758.7	758.1	S	S-O	1	7	2.2	
29	23.3	26.2	29.0	18.8	79	63	760.3	758.5	S-E	N	4	1	»	
30	22.9	26.8	30.0	18.0	81	71	761.0	758.9	N-E	N	0	7	»	Rosée.
31	24.5	27.0	29.8	20.2	89	77	761.2	759.8	..	..	1	1	»	
Moyenne	23.2	26.4	29.3	19.1	81	72	758.6	757.6	Pluie-totale.....				38.7	7 jours de pluie.

Vu :

Le Chef du Service de Santé,  
D<sup>r</sup> ALLARD.Le Pharmacien Major des Troupes coloniales,  
A. LESPINASSE.